

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

IMMO PLACEMENT

Société civile de placement immobilier régie par les articles L.214-50 à 214-85 du Code monétaire et financier et le décret n° 71-524 du 1er juillet 1971 modifiés, au capital de 31 781 610 €.
Siège social : 15, place Grangier, 21000 Dijon.
320 182 991 R.C.S. Dijon.

Avis de convocation.

Les associés de la société civile de placement immobilier Immo Placement sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui aura lieu le vendredi 4 juin 2010 à 15h00, dans les locaux de la CCI, 2, avenue Marbotte à Dijon.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapports de la société de gestion et du Conseil de Surveillance ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2009 sur rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Quitus à la Société de gestion ;
- Approbation des conventions visées par l'article 214-76 du Code monétaire et financier sur rapport du commissaire aux comptes ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Election au Conseil de Surveillance ;
- Valeurs de la Société ;
- Autorisation d'arbitrage du patrimoine ;
- Remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Nomination du Commissaire aux Comptes suppléant.

Résolutions proposées.

Première résolution (Approbation des comptes). — L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la Société de gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Quitus à la société de gestion). — L'assemblée générale donne à la Société de gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice 2009.

Troisième résolution (Conventions spéciales). — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 214-76 du Code monétaire et financier, approuve sans réserve lesdites conventions.

Quatrième résolution (Affectation des résultats). — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de gestion, décide que le résultat de l'exercice 2009 :

Qui s'élève à	5 767 968,64 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	262 114,19 €
Total	6 030 082,83 €

sera affecté de la façon suivante :

Distribution aux associés	5 651 916,48 €
Report à nouveau	378 166,35 €
Total	6 030 082,83 €

Cinquième résolution (Election au Conseil de Surveillance). — L'assemblée générale :
— prend acte des mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivant à échéance, à savoir :
— M. Jean Buthieau ;
— M. Roger Calandre ;
— prend acte de la candidature de ;
— décide de l'élection de.

Sixième résolution (Valeurs de la Société). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :
— des comptes de l'exercice ;
— des rapports de la Société de gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes ;

— de l'expertise des immeubles réalisée par la Sté Galtier.

Approuve les différentes valeurs de la Société, à savoir :

— valeur comptable de l'actif net : 63 683 143 € soit 611,15 €/part ;

— valeur de réalisation : 81 737 133 € soit 784,41 €/part ;

— valeur de reconstitution : 93 783 898 € soit 900,02 €/part.

Septième résolution (*Autorisation d'arbitrage du patrimoine*). — L'assemblée générale approuve les cessions d'éléments du patrimoine réalisées en 2009. Elle renouvelle son autorisation, pour l'exercice 2010, dans les limites fixées par la loi.

Huitième résolution (*Remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire*). — Suite à la cessation d'activité du Commissaire aux Comptes titulaire, M. Roger Paysant, l'Assemblée Générale procède à la nomination en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit les exercices 2010 à 2012, de : AGM SAS, représentée par son Président, M. Yves Llobell, 7, rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon.

Neuvième résolution (*Nomination du Commissaire aux Comptes suppléant*). — L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la même durée : M. Philippe Broichot, 7, rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon.

Une convocation est régulièrement adressée à chaque associé avec le rapport annuel 2009 comprenant les rapports de la Société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2009, ainsi que le texte des résolutions proposées. Toutes les autres pièces sont à la disposition des associés qui peuvent les consulter au siège de la Société.

*La Société de Gestion :
Voisin SA.*

1002143